

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de L. BELAFQUIH, Conseillère communale, relative au rond-point à Veeweyde.

L. BELAFQUIH donne lecture du texte suivant :

L. BELAFQUIH geeft lezing van de volgende tekst:

Le rond-point Veeweyde regroupe les voies publiques suivantes : boulevard Aristide Briand, avenue Gounod, avenue Eugène Ysaye, boulevard Théo Lambert et rue Félicien Rops. Le rond-point est assez grand, est bien entretenu, avec six bancs publics.

J'en profite pour remercier le travail magnifique du personnel qui effectue son entretien régulièrement.

Le milieu du boulevard Briand et du boulevard Lambert est un chemin piéton qui aboutit au rond-point Veeweyde.

Les passants coupent directement par ce rond-point afin de rejoindre l'un ou l'autre boulevard.

Mais dans ce cas, il n'y a pas de passage piéton sécurisé et la traversée du rond-point s'avère alors dangereuse.

Mes questions sont :

- Le piéton peut-il traverser directement via le rond-point?
- Si oui, pourquoi n'y a-t-il pas de passage piétonnier ?
- Si non, pourquoi y-a-t-il des bancs publics sur ce rond-point ce qui prête à confusion pour le public ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜSCH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜSCH geeft lezing van de volgende antwoord:

Des situations dangereuses peuvent se produire à cet endroit, car il s'agit d'un lien piéton entre les bermes centrales et le rond-point. Il manque en effet un passage pour piétons des deux côtés. Nous demandons depuis un certain temps déjà à « Bruxelles Mobilité » de corriger cette erreur et d'aménager des passages à cet endroit. Nous n'avons malheureusement pas encore reçu de calendrier et avons renouvelé notre demande.

L. BELAFQUIH demande s'il s'agit d'un rond-point de circulation ou d'un rond-point où les piétons peuvent traverser.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜSCH répond qu'elle a eu une discussion avec « Bruxelles Mobilité » à ce sujet et qui lui a dit que c'était prévu. Il existe des chemins sur les bermes centrales et aussi sur le rond-point. Oui, les piétons peuvent passer. Elle admet que l'endroit est dangereux car il n'existe pas de passage pour piétons malgré les demande d'aménagement faites à plusieurs reprises. Pour le moment, le Collège n'a pas encore reçu de réponse positive quant à la planification ou à une date pour la mise en œuvre.

L. BELAFQUIH demande d'accélérer ce dossier car de plus en plus de personnes traversent à cet endroit. Elle se dit choquée par le fait qu'il y a quelques jours un rassemblement de cyclistes avait lieu sur le rond-point lui-même. En voyant cela, elle a traversé pour voir de plus près ce qui se passait. C'était un point de rendez-vous et

il ne concernait pas que de jeunes personnes. Le dimanche est un jour plus calme mais il suffit juste d'un accident pour que le lieu ait mauvaise presse.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜSCH est d'accord avec L. BELAFQUIH. Il s'agit d'un des projets de « Bruxelles Mobilité » mais, vu le nombre de projets à Bruxelles, ce dernier n'est pas prioritaire. Elle assure qu'elle suivra ce projet.